

CE QUE LA POSTE NE VOUS DIRA JAMAIS,

ON EN PARLE

SUD VERSIF

L'actualité de toute La Poste

Macron - Wahl même combat...

Juillet 2017

LE NOUVEAU PRÉSIDENT N'A PAS TRAINÉ POUR COMMENCER SON TRAVAIL DE SAPE. DEPUIS PLUS D'UN MOIS, LE GOUVERNEMENT REÇOIT LES ORGANISATIONS SYNDICALES (L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES DONT SUD PTT FAIT PARTIE EST EXCLUE DE CES RÉUNIONS) POUR DES RÉSULTATS ENCORE UN PEU FLOUS, LE CONTENU DES NÉGOCIATIONS RESTANT SECRET.

Pourtant, en se basant sur le programme du Président qui a promis de tenir ses promesses, les dégâts seraient incommensurables : attaque sur les retraites, contre le logement, les chômeurs et le droit du travail. Mieux (ou plutôt pire), il réussit à mener des attaques sur d'autres fronts, puisque le budget du Ministère de l'égalité homme femme baissera de 25%.

Quant au droit du travail, c'est un projet qui sert avant tout les patrons. La baisse des indemnités de licenciement et la remise en cause du CDI en sont déjà les premiers signaux.

Ces réformes à la chaîne sans négociation montrent la volonté du Président-PDG de gérer le pays comme une entreprise.

Or, à La Poste, nous sommes bien placés pour savoir que les politiques identiques imposées depuis des



années mènent dans le mur. Le Bilan social présenté depuis juillet (voir page 2) le confirme, avec un taux d'arrêts maladie ou d'accidents de travail de plus en plus élevé. Malgré quelques efforts, comme pour l'accord logement (voir page 3), les clignotants sont au rouge y compris pour le service public. Pour ce dernier, les nouveaux services comme "veiller sur mes parents" en sont une parfaite illustration (voir page 4).

POUR SUD PTT, QUE CELA SOIT CONTRE LES CONTRE-RÉFORMES DU GOUVERNEMENT OU FACE AUX PROJETS ET RÉORGANISATIONS DE LA POSTE, LA MOBILISATION, TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, DOIT ÊTRE À L'ORDRE DU JOUR.

C'EST DE BIEN PLUS DE DROITS ET DE SERVICE PUBLIC DONT NOUS AVONS BESOIN !

pour plus d'info voir la brochure que nous avons élaborée
http://www.sudptt.org/IMG/pdf/brochure_macronv11.pdf

Le 12 septembre toutes et tous en grève et en manifestation !

SUD
SYNDICAT
Fédération des activités postales et des télécommunications

Fédération des activités postales et de télécommunication

25/27 rue des envierges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34



Crise sociale bien présente !

LE NIVEAU D'ABSENTÉISME POUR MALADIE EST UN CRITÈRE ESSENTIEL POUR ÉVALUER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL.

Comme chaque année depuis des lustres, le moins que l'on puisse constater est que, non seulement, la situation n'est pas brillante mais elle se dégrade ! En 2016, les taux d'absentéisme ont crû que ce soit chez les fonctionnaires ou chez les salariés. Nous en sommes maintenant à plus de 26 jours d'arrêt par agent ! L'explication de nos dirigeants n'évolue pourtant pas.

Selon eux, le vieillissement des postier-es est la cause principale de cette dégradation. Cette justification est contredite par les chiffres depuis des années. Ainsi, l'augmentation de l'absentéisme est, selon les années, plus forte chez les salarié-es ou, au mieux, totalement comparable. Cette population étant plus jeune, si l'argument de nos patrons

était valide, l'évolution devrait être différente... D'autre part, l'accord Qualité de Vie au Travail, signé par certaines organisations syndicales en 2013, aujourd'hui caduque, contenait comme objectif la réduction de l'absentéisme... On est loin du compte ! Pourtant, en 2013, la direction de La Poste avait bien connaissance de la pyramide des âges dans l'entreprise. Que les postier-es vieillissent d'un an chaque année n'est pas une surprise !

Il est donc nécessaire de chercher les causes ailleurs. Si nos responsables refusent de se plier à cette nécessité, cela est sans doute lié à la crainte de devoir avouer les raisons réelles de cette situation : insuffisance de moyens humains et matériels pour réaliser ses activités,



management par le stress ou encore les réorganisations permanentes instaurant l'insécurité sociale ! Le bilan social 2016 est l'illustration de la crise sociale que Sud PTT a dénoncée...

Le refus de chercher les raisons de l'actuelle situation est révélateur de la volonté de nos patrons de rester dans le déni et de conserver les yeux sur les courbes de gains de productivité et des profits ! A nous, par notre mobilisation, de leur remettre les pieds sur terre !

Effectifs : la précarité comme mode de gestion !

Il y a les discours, les annonces et la triste réalité vécue par le personnel. Le recrutement de 3 000 facteur/rices consécutif à l'accord sur les conditions de travail à la distribution ne peut masquer la vérité des chiffres du bilan social 2016.

Non seulement nous avons subi la perte de 7 000 emplois mais en parallèle, preuve qu'il y a du boulot et « besoin de bras », l'emploi précaire a explosé.

L'intérim, reconstruit en emplois à temps complet sur un an, représentait l'équivalent de 4 700 personnes en 2015. En 2016, on passe à 6 500, soit une augmentation de 37 % ! On

parlait des recrutements de 3 000 facteurs ? L'intérim dans la branche courrier-colis représente à lui seul 61 % de la totalité..

Côté contrats à durée déterminée de plus d'un mois, on passe de 19 800 contrats en 2015 à 22 500 l'an dernier : + 13, 3 % !

Toujours est-il que des milliers de précaires bouchent les trous en permanence dans ce que nos dirigeants appellent encore parfois un service public. La Poste n'a donc plus rien à envier à d'autres entreprises qui bafouent régulièrement le droit du travail en utilisant une masse de précaires qui sert de va-

riable d'ajustement dans l'attente des réorganisations futures.

Derrière tous ces chiffres, on mesure la difficulté au quotidien à travailler dans des conditions décentes, les un-es (en intérim) et les autres (en CDD) n'étant là que pour les ajustements organisationnels et les crêtes d'activité.

Sud PTT propose de dresser un véritable rempart unitaire – dans tous les services - contre les suppressions d'emploi et la précarité. Des milliers de précaires nous côtoient tous les jours. Faisons en sorte qu'ils restent définitivement avec nous, dans l'intérêt de toutes !

SUD-PTT signe l'accord logement

PAS BESOIN DE LONGS DISCOURS POUR MONTRER L'IMPORTANCE DU LOGEMENT EN FRANCE. MANQUE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET PLACEMENTS SPÉCULATIFS COMBINÉS EN FONT UNE DENRÉE RARE.

Et si SUD-PTT s'occupe de cette question depuis des années, c'est pour au moins trois raisons. Le logement est de fait très lié au problème du pouvoir d'achat : la part consacrée à ce poste de dépense peut aller de 20 à 40 % du revenu selon qu'on occupe un logement social ou privé et cette part varie fortement en cas d'attribution ou non de l'allocation logement. Enfin, les horaires du personnel et les bas salaires accroissent les dif-

ficultés d'accès au logement. Les horaires d'une bonne partie du personnel nécessitent en effet d'habiter le plus près possible du lieu de travail.

La seule obligation légale qui s'impose à la Poste comme aux autres entreprises est ce qu'on appelle communément le 1 % logement ou encore la PEEC (participation de l'employeur à l'effort de construction). En fait de 1 %, il s'agit de 0,45 % de la masse salariale (environ 30 millions par an pour la Poste)

Il y a plus de dix ans, nous menions campagne pour qu'une partie des ventes immobilières soit affectée à la construction de logements sociaux, d'autant que ces ventes étaient destinées à des groupes bancaires dans une perspective spéculative. C'est ainsi qu'a été créé le « fond de logement social » qui permet d'ajouter 6,7 millions d'euros (20 millions d'euros sur la durée de l'accord) aux 30 millions du 1 %, soit un abondement d'environ 23 %.

Enfin, au fil des années, nous avons obtenu que tout postier débutant et toute postière débutante bénéficient d'une aide au logement alors que les premières aides étaient réservées au recrutement en Ile-de-France. Ces aides sont directement financées sur le budget de l'employeur, le fond de logement social étant exclusivement utilisé à financer des réservations de logements.

L'aide est de 92 euros pendant 18 mois lorsque l'agent est logé dans le secteur social. En cas de logement dans le secteur privé en Ile-de-France, l'aide (d'une durée de 4 ans) est de 227 euros la première année pour la classe I. En province, elle est de 88 euros pendant 18 mois mais ce montant passe à 134 euros dans les zones dites tendues et dans les DOM.

Tous ces montants prennent effet au 1er janvier et les agents doivent avoir moins de 24 mois d'ancienneté à la date de la demande pour en bénéficier.



Répression antisyndicale

La Poste mauvaise perdante

En mai et juin dernier, La Poste subissait trois camouflets devant les tribunaux. Yann Lemerrer (92) et Benoît Rompante (33) voyaient respectivement leur licenciement et révocation annulés. La sanction d'exclusion de 2 ans qui frappait Olivier Rosay (75), était également annulée. Il va sans dire que ces décisions de justice (dans ce cas, au sens plein du terme) font grincer certaines dents du côté du siège de La Poste.

Mais il ne faut jamais sous-estimer la capacité de nos dirigeants à tout oser. A ce jour, Olivier n'est toujours pas réaffecté dans un service, et, côté traitement, La Poste ne lui a pas versé le moindre centime. En ce qui concerne Yann et Benoît, ils sont officiellement réintégrés et payés... mais également tous les deux en attente d'affectation.

Quelle que soit la tactique employée, le but est le même : tout

faire pour éviter la présence de ces dangereux activistes syndicaux, de ces empêcheurs de réorganiser en rond dans un collectif de travail. Empêcher des militants de SUD PTT reconnus pour leur engagement de s'adresser à leurs collègues, c'est la priorité des priorités. Quitte, dans une période où, à La Poste, on ne parle que de suppressions de postes et de modulation salariale, à payer pour cela !

La Poste se moque du personnel et des usager-es

EN DEUX SEMAINES LA DIRECTION DE LA POSTE A RÉUSSI L'EXPLOIT DE SE METTRE À DOS LES INTERNAUTES, UN CHAMPION PARALYMPIQUE ET À RECULER SUR "VEILLER SUR MES PARENTS". LE RÉSULTAT D'UN MÉPRIS POUR LE SERVICE PUBLIC

Acte 1 Le bad Buzz de "Veiller sur mes parents"

C'est en grande pompe que La Poste a lancé son nouveau "nouveau service" "Veiller sur mes parents". Il permet pour 139,90 euros par mois d'avoir 6 fois par semaine la visite à domicile (15' chrono !) d'un-e facteur/rice... entre la première et la deuxième présentation de recommandés. Une annonce et une campagne de presse qui ont occasionné un retour de bâton assez rapide des internautes.

Acte 2 Michaël Jeremiasz, champion de tennis paralympique dénonce

Dans l'émission, "Quotidien de Yann Barthes", le champion a dénoncé l'accueil des handicapé-es dans son bureau de Poste. Il n'a pas d'accès aux handicapé-es ! Face à cette réalité il a été reçu par la directrice par cette phrase : "Allez autre part, notre bureau n'est pas un bureau pour handicapé."



Acte 3 : La Poste fait semblant de reculer sur "Veiller sur mes parents"

Le CHSCT du centre courrier "Grand Grenoble" votait, le 28 juin, une expertise au sujet de "Veiller sur mes parents"... Surprise ! Deux semaines plus tard le directeur de l'établissement adressait un mail au cabinet d'expertise, selon lequel suite à la décision de CHSCT, il retirait son projet, ce qui n'est vraiment pas dans les habitudes de la boîte ! Ce retrait tactique a pour but de couper l'herbe sous le pied du CHSCT, et empêcher que l'expertise ne fasse la lumière sur ce nouveau service, tant sur ses conséquences en terme de conditions de travail que sur la qualité réelle du service rendu.

ATTAQUES MASSIVES
CONTRE LES SALARIÉ-E-S DU PRIVÉ ET DU PUBLIC
défendons-nous
12 et à partir du **septembre**
contre-attaquons